

5èmes Assises du médecin homéopathe

« Accessibilité, refus de soins, du
bon usage de la nomenclature,
actualités professionnelles, ... »

Samedi

23 janvier
2016

Hôpital St-Jacques
37, rue des Volontaires
75015 Paris
Métro Volontaires
(ligne 12)

Organisées par le SYNDICAT
NATIONAL DES MÉDECINS
HOMÉOPATHES FRANÇAIS

79, rue de Tocqueville
75017 Paris
Tél : 01 44 29 01 31
www.snmhf.net
snmhf@club-internet.fr



*Avec la participation des assurances du Crédit Mutuel
et de la MTRL*

Samedi 23 janvier 2016

Hôpital St-Jacques – 37, rue des Volontaires – 75015 PARIS

8h45 : Accueil et visite des stands

Matin 9h-12h

Modérateur Dr Pascal Neveu

♦ 9h00 : Allocution du président

♦ 9h15 : Accessibilité : êtes-vous en règle ?

Dr Dominique Jeulin-Flamme,
vice-présidente du SNMHF

Maître Jean-Pierre Ghestin, avocat au
Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation,
conseiller juridique du SNMHF

♦ 9h45 : Homéopathie et anthroposophie :
rappel historique

Dr Robert Kempenich, président
du Syndicat National des Médecins
Anthroposophes

♦ 10h15 : Pause et visite des stands

♦ 10h45 : Refus de soins par les patients,
par les médecins : aspects juridiques

Dr Jean-Marie Faroudja, président de la
section éthique et déontologie du CNOM

Maître Jean-Pierre Ghestin, avocat au
Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation,
conseiller juridique du SNMHF,

Dr Pascal Neveu, secrétaire général du
SNMHF

♦ 12h15 : Assureurs complémentaires :
prise en charge des soins dans la
perspective de la future loi de santé

Mr Jean-Claude LAZARUS, MTRL – ACM

12h30 : Déjeuner et visite des stands

Après-midi 14h-15h30

Modérateur Dr Christine Bertin-Belot

♦ 14h00 : Nomenclature des actes
médicaux : savez-vous l'utiliser ?

Dr Christine Bertin-Belot,
vice-présidente du SNMHF

♦ 14h30 : Les médicaments
homéopathiques en 2015 : Perceptions des
français, pratique des médecins

Mme Nadège Meillier, responsable études
de marché - BOIRON

15h30- 16h00 : Pause et visite des stands

16h00 - 18h00 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SNMHF

► Actualités professionnelles : loi de santé et future convention
et actualités syndicales et juridiques.

FICHE D'ADHÉSION AU SYNDICAT

La présente fiche de demande d'admission est à adresser au :
SNMHF - 79, rue de Tocqueville - 75017 PARIS

Docteur
né (e) le
Année de thèse Faculté
exerçant à (adresse complète)
.....
N° de téléphone N° de Fax
Portable E-mail

COTISATION ANNUELLE : 240 €

Si vous vous inscrivez pour la toute première fois au SNMHF
Vous ne réglez qu'une demi-cotisation soit 120 €*
voire une cotisation exceptionnelle 2016 à 80 € en cas de participation aux 5^{èmes} Assises.

DEMANDE D'ADMISSION AU SNMHF

Le candidat doit être titulaire :

Soit d'un diplôme universitaire d'homéopathie Faculté :

Soit d'un diplôme d'une école privée française d'homéopathie Ecole :

Soit d'un diplôme européen équivalent d'homéopathie Ecole ou faculté :

Année d'installation :

Pratiques d'homéopathie :

Unicisme Pluralisme Anthroposophie Autres (préciser) :

Secteur d'exercice : I II III

Mode d'exercice : Rural Semi-rural Grandes villes

Spécialité et / ou compétences :

.....

Date et signature :

Cachet professionnel :

*Joindre une feuille de soins ou une photocopie de la carte d'identité professionnelle délivrée par l'ordre des médecins.

Article 4 des statuts (extrait) - Tout médecin muni d'un diplôme donnant le droit d'exercer la profession médicale en France et dans les départements et territoires d'outre-mer peut poser sa candidature aux conditions suivantes :

1. Le candidat doit être titulaire d'un diplôme universitaire d'homéopathie ou d'un diplôme d'une école privée française d'homéopathie ou d'un diplôme européen équivalent,

2. Le Bureau se réserve le droit d'examiner toute situation particulière.

Les candidatures sont présentées au Bureau qui statue sur leur admission provisoire. Le Bureau peut demander l'avis du délégué régional concerné. Les admissions définitives sont prononcées par l'assemblée générale qui suit immédiatement la présentation de la candidature.